



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 11 FEVRIER 2020 – 20 HEURES 30**



Le onze février deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Dingy-en-Vuache dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric ROSAY, Maire.

Présents : Éric ROSAY - Marc MENEGHETTI - Olivier RIGAL - Jean-Claude GELE - Nicolas MORIN - Olivier GRANDCHAMP - Joël SOLER - Catherine ARGAUD - Geneviève VUETAZ - Jean-Charles COMESTAZ.

Absents : David DOS SANTOS - Dominique CORRENTI - Dominique RAPON - Christophe VUICHARD - François PYTHON

Secrétaire de séance : Marc MENEGHETTI.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance soulève des remarques, ce n'est pas le cas. Le compte rendu est approuvé.

DELIBERATIONS

- **Convention entre la Commune, la CCG et le CAUE**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes du Genevois s'est fixé comme objectif d'encourager la qualité des constructions et la diversité des formes urbaines sur son territoire. Cet objectif passe notamment par la promotion d'un habitat s'inscrivant harmonieusement dans son contexte architectural et paysager et d'une lutte contre la banalisation du bâti. Il s'agit également de protéger et valoriser le patrimoine bâti d'intérêt local, par l'implantation de constructions respectueuses de l'architecture vernaculaire. Cet objectif fait l'objet d'une recommandation du SCoT du Genevois 2014-2024.

Afin de tendre vers cet objectif, la CCG a mis en place une démarche collaborative avec le CAUE de la Haute-Savoie, en vue d'organiser une mission de conseil architectural et paysager à destination des communes membres de la CCG.

La mission de conseil peut avoir divers objets :

- analyse et évaluation de la qualité d'insertion des projets d'aménagement et de construction dans les paysages, en amont ou lors du dépôt de permis de construire, par l'organisation de rendez-vous avec les porteurs de projet privés (particuliers ou promoteurs) ;
- assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les projets communaux (aide à l'organisation de concours de maîtrise d'œuvre, participation aux jurys...) ;
- protection et valorisation du patrimoine bâti communal en complément des documents d'urbanisme ;
- toute autre thématique en lien avec l'architecture, l'urbanisme ou l'environnement, sur laquelle la commune aurait besoin d'une assistance.

La Communauté de communes avance l'intégralité des frais liés à ce service de conseil : 50% des frais sont ensuite remboursés par le CAUE, et les 50% restants seront remboursés par les communes utilisatrices à la Communauté, au prorata de l'utilisation qu'elles auront fait du service. Les frais de ce service comprennent :

- une part variable en fonction du nombre de vacations -ou demi-journées- d'intervention des architectes-conseils, nécessaires à l'exécution de la mission de conseil. Le tarif de la vacation pour l'année 2020 a été fixé à 234 € HT ; il est réévalué chaque année par le Conseil d'Administration du CAUE. Le nombre maximum de vacations annuelles est de 50, pour l'ensemble des communes ;



- les frais de déplacement des architectes-conseils.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

Monsieur le Maire demande aux Conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du BP 2020 afin de ne pas pénaliser les entreprises. L'autorisation est de 25% du budget de l'année dernière.

Cela permettra de régler les factures d'investissement avant le vote du budget 2020.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Renouvellement de la convention de prélèvement d'eau de source par l'entreprise Vuichard**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise VUICHARD Michel, de Jurens, a sollicité le renouvellement de son autorisation de prélever une partie de l'eau de source issue de l'exutoire du bassin communal.

Les Conseillers municipaux relèvent que des lacunes semblent subsister dans la convention actuelle, notamment au niveau de l'entretien du bassin et de la cohabitation avec les autres usagers.

Il est proposé de reporter la délibération afin de prendre le temps nécessaire à l'élaboration d'une nouvelle convention.

➤ **Le Conseil municipal décide de reporter la délibération**

- **Régularisation foncière propriété Monsieur BOZON**

Monsieur le Maire propose la cession de la parcelle de 4m2 hachurée en orange sur le plan en annexe à la délibération. Compte-tenu de la valeur négligeable du bien, la cession aura lieu à titre gracieux.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Anniversaire du jumelage du Canton de Saint-Julien-en-Genevois avec la Ville de Mossingen.

Compte-rendu de l'assemblée générale de la MJC du Vuache : la question se pose des moyens de communication pour augmenter la visibilité des activités proposées.



Modification des statuts du SIV : suite à la fusion des deux syndicats ; cela fera l'objet d'une prochaine délibération.

Demande du promoteur du Clos Coligny d'autoriser un financement PLS éligible à la loi SRU pour deux logements du clos Coligny : cela n'a pas d'impact sur les finances de la commune, le financement est privé.

Information sur les contentieux en cours.

Concours photo des ruines de la commune : organisé par l'association « le fil d'Ariane ».

Travaux de sécurisation des hameaux de Raclaz et Dingy : ils débuteront lorsque le Syane aura fini ses travaux.

A Dingy-en-Vuache, le 12 février 2020,

Le Maire,



Éric ROSAY